



Extrait du registre des délibérations

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
Séance du 02 décembre 2022

DCS 2022/30

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 007-250702164-20221202-DCS202230-DE

Objet : Demande de subvention au titre de « l'animation du Document Objectif des sites Natura 2000 ZSC-Basse Ardèche Urgonienne et ZPS- Basse Ardèche » pour l'année 2023.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 35
Voix pour : 35 voix contre : 0 abstention : 0

Le 02 décembre 2022, le Comité Syndical s'est réuni au complexe sportif de Saint Marcel d'Ardèche sur la convocation qui lui a été adressée le 23 novembre 2022 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marie-Laure GONTRAND (suppléant)
Le Garn	Marie-Hélène BORIE - Odile MARCAIS
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint Just d'Ardèche	Isabelle ROSIN
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - François PAPIN
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléant)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Samy CHEMELLALI

Procurations

Gras	Michel Frédéric à Jean-Pierre PLAT
Saint-Just d'Ardèche	Marlène ALVES à Isabelle ROSIN
Saint-Remèze	Claude BOULLE à Didier BOULLE
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Procurations

Matthieu SALEL à Jocelyne DEGUILLEN

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 007-250702164-20221202-DCS202230-DE

Le Président indique qu'il convient de valider le plan de financement de l'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2023 en réponse à l'appel à candidature lancé par le Conseil Régional dans le cadre du PDR FEADER 2014-2022.

Le plan de financement proposé pour 2023 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles €		Recettes prévisionnelles €		
Actions	Total TTC	FEADER	Etat	Auto financement
Animations des sites et mise en œuvre des actions, poste à temps complet	28 792,42			
Ecogardes (4 saisonniers)	3 907,28			
Stagiaire 6 mois	3 549,06			
Sous total	36 248,74	22 830	22 830	243,73
Suivi chiroptère (sous-traitance LPO)	4 217,68			
Sous total	4 217,68			
Frais de structure 15 %	5 437,31			
TOTAL	45 903,73			

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les actions à conduire,
- Valide le plan de financement proposé,
- Autorise le Président à solliciter les subventions aux meilleurs taux auprès des financeurs,
- Autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

Le Président et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

A Saint- Remèze, le 02 décembre 2022

Pascal BONNETAIN, Président



Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 007-250702164-20221202-DCS202230-DE